

Commune de Faverney



Compte rendu du conseil municipal.

Séance du 15 février 2010 à 19h15.

Présents : Mmes Lætitia BOUVRAT , Séverine DESPREZ, Amélie GARRET
et Denise RIGOULOT.

Mrs Claude ANTOINE, Gérard BURNEY Thierry DUBOIS, Daniel GEORGES,
François GUEDIN, François LAURENT, Patrick POIRSON, Jean-Charles RE-
DOUTEY et Christian RONJAT.

Absents excusés : Mr. Philippe HUBACHER.

Secrétaire : Séverine DESPREZ.

ORDRE DU JOUR :

- Informations diverses.
- Vote des comptes administratifs 2009.
- Vote des crédits budgétaires pour informatique école.
- Approbation projet branchements plomb.
- DIA.
- Conditions de paiement droit de place.
- Convention équipements sportifs collège.
- Vente CLAUDEL- ISELI.
- Renouvellement convention ATESAT.
- Demande aux frais de participation aux frais de voyage pour RPI ou lycée.
- Adhésion et résiliation Ecole Départementale de Musique.
- Questions diverses.
- Présentation des conclusions sur « Plus Belle la Ville » avec l'association Faverney Patrimoine et Animation.

INFORMATIONS DIVERSES.

- M. le Maire ouvre la séance en remerciant toutes les personnes ayant participé au bon déroulement de la cérémonie des vœux du 15 janvier dernier.
- La marche de nuit organisée par Faverney, Patrimoine et Animation le samedi 30 janvier a fait la joie des nombreux participants qui se sont ensuite retrouvés autour d'une raclette.
- M. le Maire rappelle avec tout le respect qu'il se doit, le récent décès de messieurs Roidot, Mairot et Henry.
- Le plan de gestion des bois communaux arrivant à terme fin 2010, une réunion s'est tenue avec l'ONF ce lundi 1er février: un bilan de gestion sur les 15 dernières années a pu être réalisé ainsi qu'un premier calendrier des actions à venir.
- M. le Maire fait lecture d'un courrier de madame Hélène Ouanas, inspectrice d'académie. Cette dernière remercie la Municipalité pour son efficacité face à l'incident technique du 4 février (une fuite importante de fuel extérieure aux écoles avait rendu inoccupables certaines salles de classe, les élèves ont pu être accueillis au collège Louis Pergaud et dans la salle des mariages). M. le maire en profite pour remercier toutes les personnes ayant géré l'incident au mieux.
- Suite aux résultats de l'analyse de l'eau effectuée le 11 janvier 2010 laissant apparaître un taux de désinfectant trop élevé, M. le Maire explique qu'un nouveau courrier a été envoyé à la SAUR afin d'obtenir de plus amples informations.

- ☛ M. le Maire fait circuler une brochure d'informations sur le Contrat de rivière de la Lanterne. Cette année, 2 classes du RPI participent à un projet environnement autour du bassin versant de la Lanterne et de la problématique de l'eau. Ce projet étant proposé par la Maison de la Nature des Vosges Saônoises en collaboration avec l'inspection académique, la Fédération de pêche.
- ☛ M. le Maire informe les membres présents de la composition du nouveau bureau du club de pétanque dorénavant présidé par M. GUIMARES Manuel.
- ☛ Après examen, tous les membres du Conseil présents décident de répondre favorablement à la demande du Judo club de Favorney d'utiliser le gymnase (sans les vestiaires) le dimanche 31 octobre 2010 afin d'y organiser une bourse aux collections.
- ☛ - Un concert au profit d'Haïti sera donné par La Lyre Portusienne dans la salle Saôneexpo de Port-Sur-Saône samedi 20 février 2010 à 20h30.
- ☛ - Les membres présents du Conseil municipal délibèrent favorablement pour que soient prises les mesures nécessaires à l'organisation du cross du collège en lien avec l'association ELA le vendredi 2 avril 2010 entre 14h et 16h30.
- ☛ - Un des logements communal situé dans l'ancienne gendarmerie n'ayant pas trouvé de locataire(s) depuis avril 2009, il a été décidé de ramener le loyer mensuel à 480 euros (518 euros étant l'ancien tarif).
- ☛ - Enfin, M. le Maire laisse la parole à M. Christian RONJAT, vice- président de la Communauté de Communes « Saône Jolie » :
 - *L'appel d'offre pour la micro crèche de Favorney a été lancé.*
 - *Une nouvelle commission « Tourisme et Communication » s'est réunie le 29 janvier dernier. Une nouvelle réunion de travail aura lieu en mars.*
 - *Le bureau de la Communauté de Communes de « La Saône Jolie » se réunira prochainement afin d'aborder la problématique du logement et afin de définir les modalités d'établissement du contrat territorial d'objectifs HABITAT 2020.*

L'ensemble du Conseil approuve l'ajout de 3 points à l'ordre du jour : fixation du prix de l'affouage, convention AIIIS et ronde cycliste de Haute-Saône.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009.

- Budget communal
- Budget assainissement
- Budget eau
- Budget lotissement

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des comptes administratifs et l'affectation des résultats présentés.

VOTE DE CREDITS BUDGETAIRES POUR INFORMATIQUE ECOLE.

Dans le cadre du programme « Ecoles Numériques rurales », une subvention de 9 000 euros a été accordée à l'école de Favorney afin de se doter d'équipements informatiques. Une bonne partie du matériel a déjà été livré. Compte tenu du délai imparti pour régler ces acquisitions à la société GIGA MEDIA, les membres du conseil municipal présents décident à l'unanimité d'ouvrir des crédits budgétaires pour un montant de 10 070 euros et d'anticiper cette dépense nouvelle d'investissement sur le vote du budget primitif où elle sera inscrite.

APPROBATION DOSSIER CONSULTATION DELEGATION SERVICE PUBLIC EAU POTABLE.

M. le Maire rappelle au conseil municipal la procédure en cours relative à la délégation du service public d'eau potable. Trois candidats sont retenus: la SAUR, VEOLIA et GAZ et EAUX.

Après examen, le conseil municipal approuve à l'unanimité le dossier de consultation qui sera adressé aux candidats admis à présenter une offre. Ce dossier comprend notamment:

- le règlement de la consultation,
- un projet de cahier des charges,
- un projet du règlement du service,
- des informations concernant les caractéristiques du service (inventaire, plan, listing des abonnés...)

APPROBATION PROJET BRANCHEMENTS PLOMB.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, après délibération :

- Adoptent le projet de reprise des branchements plomb établi par la société EVI pour une estimation des travaux d'un montant de 516 790 euros HT.
- Approuvent le dossier de consultation des entreprises
- Décident de procéder à la dévolution des travaux par procédure adaptée.
- Autorisent M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

DROIT DE PREEMPTION

M. le Maire informe les membres présents que la commune n'exercera pas son droit de préemption sur la vente du bâtiment à usage d'habitation, propriété de la société IMCAB SAS dont le siège social est situé 35, rue de Remaucourt à Port-Sur-Saône, cadastrée section AB N°282 d'une superficie totale de 1a79ca au profit SCI FILOS, située 24, rue de la Banque à Vesoul (70000). Le montant de la vente s'élève à 115 000 euros.

Après examen, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de l'ensemble immobilier, propriété de la SCI KAISER, située 5 rue Colbert, cadastrée sections AB N° 754, d'une superficie totale de 697 m², au profit de monsieur GUEDIN François et de madame BIOT Laurence son épouse, domiciliés 7 rue Colbert à Faverney (70160). Le montant de la vente s'élève à 47 000 euros.

M. François LAURENT et monsieur François GUEDIN ne prennent pas part au vote.

Après examen, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de terrains à bâtir, propriétés de monsieur FISSON Bruno, domicilié 5, rue des Vosges à Fessenheim (68 740), cadastrés section A N°344 / 338 / 171 et 341, au profit de monsieur DEPARIS Jérôme, domicilié 28 rue Cuvier à Faverney (70160). Le montant de la vente s'élève à 35 000 euros.

M. François LAURENT ne prend pas part au vote.

CONDITION PAIEMENT DROIT DE PLACE.

Les membres du conseil municipal acceptent de répondre favorablement à la demande de madame VANDYCKE Pascale, domiciliée 6 b Chemin du Prays à Meurcourt (70 300). Cette dernière souhaite dorénavant régler mensuellement à terme échu et non plus semestriellement son droit de place qu'elle a obtenu pour vendre des pizzas tous les vendredis et dimanches.

CONVENTION EQUIPEMENTS SPORTIFS COLLEGE.

M. le Maire rappelle que chaque année, la convention d'utilisation des équipements sportifs par les collégiens entre le département de la Haute-Saône, la Mairie de Faverney et le Collège Louis Pergaud doit être reconduite avec ou sans modification.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la dite convention en y précisant la nécessité pour les professeurs d'EPS du collège de tenir compte des besoins des classes de l'école primaire ainsi que des mises à disposition des locaux pour l'organisation de diverses manifestations.

VENTE CLAUDEL-ISELI.

Par délibération en date du 9 février 2009 le conseil a autorisé le déclassement et la vente aux deux riverains, Madame ISELI et M. CLAUDEL du passage communal situé entre l'habitation et la boulangerie. Une partie de ce passage déclassé cadastré section AB N°796 d'une surface de 4m² non compris dans cette vente est vendu en totalité à M. CLAUDEL, au prix de 7 euros le m² Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et charge Me CORBON, notaire à Vauvillers, de rédiger l'acte de vente, tous les frais étant à la charge de l'acquéreur.

RENOUVELLEMENT CONVENTION ATESAT.

Après examen, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à renouveler la convention d'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des Communes.

DEMANDES DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE VOYAGES POUR RPI OU LYCEE.

Après discussion, le Conseil Municipal décide:

- à l'unanimité d'accorder une aide de 23 euros pour permettre à l'enfant GRANGER Dylan, scolarisé en CLIS à l'école de Vauvillers, de participer à un séjour de découverte consacré à l'environnement et aux arts du cirque du 19 au 23 avril au centre Odcvl du Pont du Metty à la Bresse;
- avec 4 abstentions, 2 voix pour et 7 voix contre de ne pas répondre favorablement à la demande de subvention du lycée Polyvalent Edouard Belin pour l'enfant CLAUDEL Gaétan résidant à Faverney; subvention pour un stage de ski qui s'est déroulé à Morillon du 4 au 8 janvier dernier.

ADHESION ET RESILIATION ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE.

La Communauté de Communes « La Saône Jolie » a manifesté le désir d'adhérer à l'Ecole Départementale de Musique.

La Commune de Blondefontaine a manifesté le désir de ne plus adhérer à l'Ecole Départementale de Musique.

Les Membres présents du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette adhésion et ce retrait.

RONDE CYCLISTE DE HAUTE-SAONE.

M. le Maire fait lecture d'un courrier de monsieur Roland JEUDY, président de la Fédération Française de Cyclisme de Haute-Saône, sollicitant l'autorisation de passage de l'épreuve cycliste par étape « *La Ronde de la Haute-Saône* » dans la commune de Faverney le dimanche 25 avril 2010 ainsi qu'une contribution financière par le biais d'une subvention d'un montant de 50 euros.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement aux deux requêtes.

RENOUVELLEMENT ADHESION AIIS.

Après examen, les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire à signer la convention 2010 avec l'Association Intercommunale d'Insertion de la Région de Saulx, le montant de la cotisation s'élevant à 200 euros.

FIXATION PRIX AFFOUAGE.

Le Conseil Municipal approuve les tarifs suivants à l'unanimité:

- Affouage 2euros le stère soit 35 euros la portion,
- Après affouage, dégagement de petits chênes dans certaines portions: 2 euros HT le stère.

QUESTIONS DIVERSES.

Personne ne demandant la parole, la parole est donnée aux membres de l'association « Faverney, Patrimoine et Animation ».

« FAVERNEY, PATRIMOINE ET ANIMATION ».

L'association « Faverney, Patrimoine et Animation » présente au Conseil Municipal les résultats de l'enquête qui avait été lancée en septembre dernier dans le cadre du projet « Plus belle la Ville ». Il est décidé qu'un compte-rendu serait prochainement fait à la population sous la forme d'une réunion publique.